

Rapport de la sous-commission des comptes 2024

Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Jean-Pierre Brechbühler	UDC
	Monsieur Laurent Duding	PS
	Madame Line Vögli Demarle	Les Vert-e-s (rapporteure)

La sous-commission du DEFASI s'est réunie le lundi 24 mars 2025 en présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal
- M. Mikaël Déal, correspondant informatique
- M. Vincent Schneider, responsable des affaires juridiques
- Mme Anaïs Horvath, adjointe à la cheffe du service à la population
- Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances
- M. Alessandro Arcieri, chef du service de l'économie
- Mme Anouk Steiner, cheffe du service communal de l'action sociale
- Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la cheffe du service communal de l'action sociale
- Mme Carine Raaflaub, chargée de procédures et formations au service communal de l'action sociale
- Mme Virginie Rais, assistante de direction du DEFASI (procès-verbal)

Introduction

Il est en préambule relevé que dans la version actuelle du budget et en regard du déficit budgété de plus de CHF 8.4 millions, il résulte un bénéfice d'un peu plus de CHF 2.8 millions sans prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle à la suite du résultat bénéficiaire.

122 / Service de l'économie

En introduction, il est tout d'abord rappelé que des ajustements doivent toujours être considérés comme faisant partie normale du processus expérimental engagé depuis la création du Service (ce qui explique l'écart important entre les chiffres du budget et des comptes 2024). Ce dernier commence à trouver une vitesse de croisière qui permettra d'avoir au budget 2026 des montants plus conformes à ce qui se passe dans la pratique.

Il est mentionné un ralentissement économique depuis le premier trimestre 2024, dans ce contexte, les entreprises doivent faire preuve de résilience ; ainsi certains projets suivis par le service seront repoussés en 2025, voire 2026, mais pour l'heure, aucun n'est abandonné.

La légère hausse de la rubrique 30 - *charges du personnel* s'explique par une augmentation du taux d'activité du chef de Service ainsi que par un soutien administratif de 10% qui a été mis en place début 2024.

Dans le cadre de la stratégie de développement économique et de renforcement de l'attractivité du territoire, un projet de domiciliation des collaborateurs des entreprises locales, a été lancé en collaboration avec le Service à la population.

La stratégie actuelle du Service est de pouvoir accompagner les entreprises dans leurs projets, de manière plus ciblée et précise suivant les axes définis. Des prestations d'experts externes sont donc envisagées selon les besoins et la typologie des projets. Ils seront imputés au compte 3130000 – *prestations de services de tiers*. Des projets sont en cours de discussion comme celui d'un "modèle Ville ou produit Ville", qui serait présenté lors de foires ou d'expositions, mais aussi pour l'accueil et le développement des entreprises. Une légère adaptation à la baisse de ce compte sera effectuée pour le budget 2026.

Concernant la stratégie du service pour ces deux prochaines années, il est relevé qu'une prospection pour attirer les entreprises dans notre Ville, sera déployée en Suisse mais aussi dans les pays limitrophes, telles que l'Italie, la France et l'Allemagne. Par conséquent, les coûts prévus pour les déplacements et nuitées devraient être plus élevés ces prochaines années.

Pour terminer, il est relevé que l'augmentation relative au compte 3130043 - *frais de réception*, est lié aux frais de CHF 7'403.45 utilisés pour l'évènement ECONOMETRE. Les sponsors ont couvert le montant de CHF 7'250.-, compensé sous la rubrique 43 – *revenus divers*.

123 / Service informatique communal

En préambule, il est indiqué que la Ville a renouvelé le mandat de gestion de son Service informatique par le SIEN pour la période 2024-2028. Ce mandat s'appuie sur une nouvelle convention signée avec le SIEN. Celle-ci introduit une grille tarifaire harmonisée pour les services et prestations informatiques fournis par le SIEN ainsi qu'une nouvelle organisation du partenariat reposant sur la collaboration efficiente d'un correspondant informatique, détaché au SIC de la Ville par le SIEN, un Technical Account Manager et un Key Account Manager, tous deux au SIEN. Le rôle du correspondant informatique est le pilotage administratif et stratégique du numérique de la Ville ainsi que la coordination des projets et questions courantes avec le SIEN et les partenaires externes. Le présent mandat sera consacré à la mise en œuvre des principes et projets inscrits au schéma directeur informatique 2024-2028.

La légère augmentation par rapport aux comptes 2023 pour *les indemnités téléphonie* - 3049001 est relative à des solutions mobiles pour les besoins opérationnels nécessitant la souscription d'abonnements professionnels supplémentaires (SISMN, Jeunesse, Orthophonie).

Suite à une analyse approfondie, l'augmentation au centre 3102020 - *frais d'impression, photocopies* est expliquée par le fait que Canon a facturé tardivement le dernier trimestre 2023 d'exploitation des imprimantes, après le bouclage, faisant qu'un peu plus de CHF 38'000.- de frais 2023 ont été imputés sur l'exercice 2024. De ce fait, 3 factures de CHF 38'000.- ont été comptabilisées en 2023 alors que 5 l'ont été en 2024, expliquant l'écart constaté.

De plus, par rapport au budget, l'ajout de nouvelles machines dans le parc entre 2021 et 2024, à la demande des services, a augmenté les coûts d'exploitation par rapport au budget initial. Une attention particulière sur l'évolution des impressions sera menée dans le cadre du renouvellement du contrat dès 2025 avec Canon. Les prestations accordées aux écoles seront notamment découplées de celles des services afin d'avoir une meilleure visibilité quant à de potentielles optimisations.

Pour le compte 3118000 - *développement & achat logiciels-licences*, il est précisé que selon la nouvelle convention signée avec le SIEN, et contrairement à ce qui avait été initialement annoncé, les frais d'exploitation associés aux licences Office ont été maintenus dans le compte 3130000 - *Mandat de prestations informatiques*.

Ensuite, il est relevé la très forte augmentation pour le compte 3130021 – *téléphonie et télécommunication*. Selon la nouvelle convention SIEN et sa grille tarifaire associée, la facturation des prestations de téléphonie et télécommunications est passée de CHF 110'000.- en 2023 à CHF 300'000.- en 2024. Par ailleurs, le SIEN a modifié sa méthode de calcul des coûts liés à la téléphonie. Ceux-ci sont désormais facturés à la ligne et non plus à l'appareil. L'écart par rapport au budget 2024 et aux comptes 2023 s'explique ainsi également par le transfert de CHF 70'000.- au compte 3153001 de frais d'entretien de la téléphonie pour les raisons évoquées. Si on intègre ce delta dans les résultats du compte, les écarts restants sont expliqués par la nouvelle tarification des prestations du SIEN au poste de travail, selon sa nouvelle convention, plus coûteuse que la précédente formule mais en-dessous des prévisions budgétaires.

Pour le compte 3158010 - *maintenance logiciels*, une légère augmentation par rapport aux comptes 2023 peut être constatée due essentiellement au déploiement de Tayo à la Gérance ainsi qu'à l'augmentation des coûts d'exploitation de RERO pour les bibliothèques. L'écart par rapport au budget 2024 s'explique par la faible intégration de nouvelles solutions applicatives, les projets de l'année portant essentiellement sur les infrastructures.

Pour terminer, il est indiqué que la diminution pour le centre 39 - *imputations internes* trouve deux explications. En premier, les budgets 2024 ayant été établis sous le régime de la précédente convention SIEN, afin de ne pas pénaliser certains services par des changements tarifaires non planifiés, il a été décidé de plafonner aux montants budgétaires précédents, à l'exception des coûts liés aux projets, les imputations internes des coûts informatiques. Le delta est pris en charge dans les comptes du 123. Cette mesure exceptionnelle a été mise en place pour assurer la transition entre l'ancienne convention SIEN et la nouvelle. La situation normale sera rétablie dès le prochain exercice. Ensuite, comme déjà évoqué, plusieurs projets 2024 portaient sur les infrastructures informatiques centrales, projets dont l'amortissement est porté par le centre 123 également. D'autres projets importants sont toujours en cours et impacteront les imputations 2025 et suivantes des services qui portent ces projets. Une migration vers Office 2024 et Windows 11 est prévue pour fin novembre 2025 et cela générera des économies en raison de licences plus avantageuses.

124 / Affaires juridiques

En introduction, il est indiqué que la collaboration avec des avocats externes reste nécessaire dans certains dossiers particuliers pour seconder le titulaire en cas de surcharge, de domaine juridique très spécialisé, ou encore en cas de récusation. Dans ce contexte, le compte 3132030 – *Conseillers externes – experts* a été utilisé essentiellement pour quelques dossiers importants en matière de ressources humaines, de droit des constructions et de droit politique. Le léger dépassement relatif à ce poste est dû principalement aux honoraires d'un avis de droit de l'Université de Genève pour trancher sur la recevabilité de l'initiative populaire sur la piétonisation de la place du marché.

Durant l'année, il est indiqué qu'une quarantaine de nouveaux dossiers ont été pris en charge par les affaires juridiques ; s'y ajoute une cinquantaine de dossiers ouverts entre 2020 et 2023 et encore en cours de traitement (en particulier les dossiers impliquant des procédures de recours devant plusieurs autorités administratives ou judiciaires successives peuvent se dérouler sur plusieurs années). Au 31 décembre 2024, en tout 288 dossiers ont été ouverts, et 236 dossiers clôturés depuis l'entrée en fonction du responsable des affaires juridiques en mai 2020.

Les principaux domaines d'activité demeurent le soutien juridique au service des ressources humaines, ainsi qu'au service de l'urbanisme (droit des constructions et aménagement du territoire). La tenue à jour de la réglementation communale et la mise en pratique des règles législatives occupent également une place importante. Le projet de révision totale de la réglementation en matière de personnel (nouveau Statut du personnel et son Règlement d'application) a également continué à occuper le service de manière très importante, avec plus de 40 séances du groupe de travail en 2024.

Enfin, il est relevé que le service fonctionne sans secrétariat propre ; pour les quelques cas où un appui a été nécessaire, des remerciements sont adressés au personnel administratif de la Chancellerie. De même, une excellente collaboration se poursuit avec la chancellerie, permettant des interactions bénéfiques sur diverses questions touchant en particulier au fonctionnement des institutions et aux droits politiques.

130 / Service à la population

Pour commencer, il est indiqué que la cheffe de Service a eu l'opportunité d'un nouveau grand défi professionnel au niveau de la Confédération. Son adjointe assume cette tâche/mission ad intérim suite au départ de la concernée, c'est donc la raison de sa présence ce jour. Un processus de recrutement est en cours.

Il est relevé que ce Service a été perturbé au niveau des ressources humaines avec une absence maladie longue durée. Il a été sollicité à plusieurs reprises des ressources supplémentaires, notamment celles de la Chancellerie, afin de garantir l'exécution des tâches dans les délais impartis pour la gestion des élections, initiatives et référendums.

Une augmentation pour le compte 3010000 – *salaires du personnel* est due à l'absence prolongée d'une collaboratrice. Pour compenser cette absence, il y a eu l'engagement en CD-Max d'une personne à 70% et l'augmentation en CD-Max d'un taux de 20% d'une collaboratrice. À noter que pour l'absence longue durée mentionnée, des compensations sont reçues dans le compte 4980001 – *remboursements assurance maladie de personnes*.

En ce qui concerne l'augmentation au compte 31300000 – *prestations de services de tiers*, elle est essentiellement due à la facturation rétroactive 2023 par le canton pour l'outil statistique, mais également par la votation communale du 9 juin sur la politique de stationnement ainsi que les coûts liés à l'impression des brochures et bulletins, et sans oublier les frais non-prévus liés au bureau d'aide à l'installation (impression de flyers, réalisation des capsules vidéos, frais divers liés aux appartement de Manège).

Il est constaté une diminution significative quant au centre 36 – *Charges de transfert* en lien avec moins de rétrocession du canton, notamment pour le compte 36001003 – *quote-part canton – permis de séjour*. Suite à un changement imposé par le SMIG à fin 2023, seule la rétrocession liée aux garanties de retour se trouve dans ce compte. Dans la prévision budgétaire de 2024, il était prévu une rétrocession de CHF 310'000 et un encaissement de CHF 380'000 pour arriver à un solde positif de CHF 70'000. Au final un solde positif de CHF 150'208.30 (cf. compte 4210011- *émoluments - Permis de séjours étrangers*) est visible, car il y a eu beaucoup de permis délivrés.

En raison d'une simplification de procédure, pour laquelle désormais le canton assume ses responsabilités, il est constaté également une diminution des produits dans le centre 42 – *taxes*.

Pour terminer, au compte 4631000 – *subvention des cantons et concordats*, figure un montant relatif au soutien du canton pour le projet du bureau d'aide à l'installation.

301 / SCAS - Office d'aide sociale

En introduction, il est relevé que l'année 2024 a permis au Service de retrouver une stabilité en termes d'effectifs. Les nombreuses mesures mises en place ces dernières années ont porté leurs fruits.

Pour ce qui est des montants importants gérés par la Ville en matière de politique sociale (via la Facture sociale établi par le canton et partagée entre ce dernier et les communes), il est mentionné que les comptes 2024 pour ce service qui compte plus de 50 EPT sont plus que satisfaisants.

La sous-commission est ensuite informée du fait que les comptes relatifs au SCAS seront présentés à la Commission de gestion de l'action sociale lors de sa séance du 1^{er} avril 2025.

Il est indiqué que des groupes de travail ont été mis en place pour faire évoluer les pratiques (développement d'un pôle de compétences spécialisés dans les ouvertures des dossiers d'aide sociale qui permet une analyse plus fine des nouvelles situations / Groupe de suivi au niveau de l'évolution de la mission des agences AVS-AI en application de la législation fédérale, suivi différencié harmonisé, etc.).

L'accessibilité au public sera encore améliorée en 2025 par la mise en place d'une centrale téléphonique qui devrait être en fonction à compter du mois de juin prochain. En 2024, l'organisation de la mise en œuvre du suivi différencié harmonisé (SDH) au 1^{er} janvier 2025 a été au centre des préoccupations du Service. Ce projet cantonal, en gestation depuis 2020 dans le cadre de la réforme RAISONE "repenser l'aide sociale neuchâteloise" a été mis en œuvre dans tous les GSR du canton depuis le 1^{er} janvier 2025. Ce nouveau dispositif vise à adapter l'accompagnement des bénéficiaires de l'aide sociale en fonction de leur situation spécifique. Il est indiqué que cette évolution répond à une approche moderne de politique publique en matière de précarité afin de mettre le bénéficiaire au centre du dispositif dans l'objectif de favoriser son autonomisation.

Les demandes de prestations sociales auprès du Guichet ACCORD sont en nette augmentation depuis le 3^{ème} trimestre 2024 et cette tendance se poursuit en 2025. Ce phénomène peut être mis en lien avec le

renchérissement, notamment des primes LAMal et une politique des subsides ambitieuse conduite par le canton.

Il est précisé que la légère hausse relative au compte 3010000 - *salaires du personnel* est liée aux engagements en CDMax nécessaires pour pallier les quelques absences maternité ainsi que longue durée. Une compensation se trouve dans les imputations internes dans les comptes 4980001 et suivants.

Ensuite, il est indiqué que la baisse pour le compte 3130080 - *alarmes, surveillance*, reflète une sollicitation moins importante des agents de sécurité de la société NSA suite à la mise en place du ticketing et des boutons d'alarme.

Dans le centre 4309000 - *autres revenus d'exploitation*, sont comptabilisés les indemnités perçues des HES pour les stagiaires en formation. Selon les périodes de formation, les comptes ne peuvent pas toujours être en corrélation avec le budget.

Une hausse dans le compte 4612001 - *dédommagements communes* est à constater. Il s'agit de la facturation en lien avec le nombre de dossiers traités pour les communes de La Sagne et des Ponts-de-Martel. Quant au compte 4631000 - *subvention des cantons et concordats*, il est précisé qu'il s'agit de montants forfaitaires versés par la Facture sociale (canton et communes) pour le personnel administratif et social qualifié lié directement à la gestion des dossiers d'aide sociale. Ce montant correspond aux critères de subventionnement de la dotation du SCAS depuis 2023. Le montant perçu en 2022 était exceptionnel et lié à l'assainissement du SCAS.

321 / SCAS – Participation aux institutions sociales

Les montants devant être budgétés étant transmis par le canton, il est principalement relevé ici que les chiffres sont difficilement prévisibles au niveau de la Ville.

La facture sociale est de CHF 900'000.- plus élevée que celle budgétée, essentiellement pour les subsides LAMal suite à une décision du Grand Conseil lors de sa séance du budget fin 2024.

600 / Service des finances

Pour commencer, il est indiqué que le principal défi du Service a été la mise en place et la stabilisation du logiciel comptable Abacus. La suite du

développement d'Abacus (introduction des commandes fournisseurs) sera mise sur pied en 2025. Il est relevé que la cheffe de service a également été associée aux travaux de la CDC FinEco dans le dossier de l'écrêtage de l'IPM, travail complexe mené en collaboration avec la Ville de Neuchâtel.

Selon une récente jurisprudence fédérale, la méthode de décompte de la TVA sera modifiée et cela occasionne un immense travail de calcul au Service pour se mettre à jour. La TVA pourra ainsi être récupérée sur les investissements passés et futurs. Ce qui constitue un enjeu financier important. Nous pourrions observer les résultats sur les investissements passés comme la Piscine des Mélèzes ou le Parking de la Ronde.

Un commissaire demande s'il existe des collaborations entre les communes et le canton pour ce dossier. Il lui est répondu qu'il existe des échanges de bonnes pratiques entre les communes.

La légère augmentation relative aux charges du personnel s'explique par l'absence pour raison de maladie de collaborateurs et collaboratrices en partie compensées dans le compte 4980001 – *remboursement assurance maladie de personnes*.

L'augmentation dans le centre 3132030 - *conseillers externes – experts*, est expliquée par l'octroi de crédits supplémentaires octroyés par le Conseil communal pour l'analyse de changement de méthode de décompte de la TVA et une analyse financière par une agence de notation.

Le compte 3180001 - *réévaluations sur créances (ducroire)* représente la variation de la provision pour pertes sur débiteurs pour l'ensemble des services

En ce qui concerne le centre 33 – *amortissement du patrimoine administratif*, il est mentionné que le compte 3301310 – *amortissements non planifiés. - autres génie civil* est relatif à l'amortissement complémentaire du crédit Tempête.

Il est ensuite expliqué que dans le centre 34 - *charges financières*, les taux d'intérêts à court terme ont baissé en 2024 suite à la baisse des taux directeurs de la Banque nationale suisse. La tendance était à la hausse lors de l'élaboration du budget 2024. Le taux d'intérêt moyen pris en compte pour les imputations internes s'élève à 2,1%.

Pour la *réévaluation, participations PA* – centre 3650000 le montant est représentatif des résultats plutôt déficitaires des participations du patrimoine administratif (transN et ARESA).

En ce qui concerne les prestations informatiques pour le compte 3910100 -, il est indiqué que la nouvelle convention du SIEN n'a pas été totalement répercutée dans les charges des services.

Pour le centre 40, le montant relatif au revenus fiscaux concernant la taxe spectacle est alimentée principalement par la taxe perçue sur les billets d'entrées du HCC et des cinémas.

Pour les *revenus de transferts* – centre 46, il s'agit notamment de chiffres fournis par le canton pour la péréquation. Dès lors, il peut être conclu qu'il y a plus de CHF 17 millions de rentrées financières provenant pour moitié de la péréquation des ressources entre communes et pour le solde notamment des charges de centre et des charges géo-topographiques (péréquation verticale), ainsi que compensations des charges pré et parascolaires.

Pour terminer, il est indiqué qu'il n'y a eu aucun prélèvement au compte 4894000 – *prélèvement réserve politique conjoncturelle* en raison du résultat bénéficiaire 2024.

610 / Contributions

En introduction, il est indiqué que les dépenses et recettes de ce centre ont été enregistrées à partir des derniers tableaux de bord reçus de l'Etat, conformément au plan comptable qui est imposé aux communes. Seul l'impôt foncier des personnes morales est facturé par la commune.

Il est relevé que le budget et les comptes 2024 sont basés sur la clé de répartition 125/75 entre l'Etat et la commune.

Globalement, l'excédent de recettes de ce centre est supérieur de CHF 12.8 millions par rapport au budget et de CHF 7.5 millions par rapport aux comptes 2023.

La progression pour les personnes physiques s'explique notamment par l'adaptation des salaires entraînant une hausse des revenus imposables ainsi que par la hausse de la population.

Pour terminer, il est relevé des revenus exceptionnels pour le compte 4002000 - *impôts à la source, personnes physiques* avec une augmentation

de près de CHF 3 millions, ainsi qu'au compte 4019105 - *PM-Part au fonds - écrêtage* pour la part à l'écrêtage IPM de près de CHF 3.5 millions.

La rapporteure de la sous-commission
Line Vögtli Demarle